

États généraux virtuels 2021 – OIIQ

Au cœur de l'expertise infirmière – Pour la santé des Québécois

Thématique : Formation infirmière : pour relever les défis du 21^e siècle

Présentation de l'organisation

Organisation : Regroupement Québécois en Soins de Plaies (RQSP)

Nom et fonction – personne ressource : Danielle Gilbert, présidente RQSP

Nom et fonction – dirigeant : Danielle Gilbert, présidente RQSP

Coordonnées : regroupementsoinsplaies@gmail.com

Titre de l'avis :

Optimisation de la formation des infirmières dans le domaine d'expertise du soin des plaies

Le Regroupement Québécois en Soins de Plaies (RQSP) est un organisme ayant pour mission de cibler les priorités et les spécificités dans le but de répondre aux besoins, de la clientèle québécoise à risque ou présentant une plaie. Les objectifs poursuivis par le RQSP visent notamment à :

- Optimiser la qualité de vie ainsi que les soins dispensés aux personnes à risque ou présentant une plaie;
- Contribuer au développement de la formation initiale et avancée en soins de plaies pour les intervenants œuvrant auprès de la clientèle ciblée;
- Soutenir l'harmonisation des pratiques de soins de plaies au Québec selon les résultats probants et les pratiques exemplaires;
- Contribuer à uniformiser les outils légaux et la documentation en soins de plaies au Québec;
- Faciliter le développement et l'implantation de pratiques exemplaires en soins de plaies au Québec et en promouvoir la diffusion;
- Offrir des activités de développement des connaissances et des compétences en soins de plaies à l'aide de différents médias de diffusion de l'information;
- Développer un rôle consultatif et contribuer à la prise de décision auprès des différentes instances décisionnelles gouvernementales;
- Offrir aux membres une structure de communication, d'échanges et de partenariat.

Le RQSP souhaite déposer un avis en lien avec les états généraux virtuels 2021 de l'OIIQ, plus précisément en lien avec les soins de plaies car la clientèle à risque ou porteuse de plaie représente un enjeu de santé majeur au sein de la population québécoise. Bien que le champ d'exercice et activités réservées des infirmières ait grandement évolué dans le temps dans le domaine du soin des plaies, force est de constater que les savoirs et les compétences des infirmières ne sont pas uniformes et souvent insuffisantes pour assurer les soins de qualité attendue par leur champ d'exercice. Dans ce contexte, le RQSP a le désir d'émettre un avis sous l'enjeu-phare suivant :

Formation infirmière : pour relever les défis du 21^e siècle

Au Québec, le rôle infirmier en soins de plaies ainsi que ses savoirs ont évolués depuis le début des années 2000, pour donner suite à l'obtention de cette activité réservée qui a été bien décrite à l'époque dans le projet de loi 90 (Assemblée Nationale, 2002). Depuis 2003, l'infirmière est décisionnelle quant à la détermination du plan de traitement relié aux plaies et aux altérations de la peau et des téguments et elle prodigue les soins et traitements qui s'y rattachent. Bien que cet énoncé soit précis et accessible, le rôle infirmier en soins de plaies ne se déploie pas selon les attentes qui lui sont conférées par les droits et responsabilités qui s'y rattachent. Pour soutenir cette évolution de la pratique, les savoirs et les compétences infirmières en soins de plaies doivent s'appuyer sur un enseignement concis et des mises à jour régulières des connaissances. Malheureusement, un constat s'impose: la formation initiale et continue dans le domaine des soins de plaies est disparate entre les établissements et elle ne permet pas de répondre pleinement aux attentes et exigences requises par l'évolution de la pratique infirmière.

Les conséquences de cette disparité dans la formation initiale font en sorte que les infirmières arrivent sur le marché du travail peu outillées, ce qui concoure à une utilisation sous-optimale du champ d'exercice infirmier en soins de plaies. Le RQSP croit que cette situation peut contribuer à expliquer les constats de Dutton, Chiarella, & Curtis (2014), qui rapportent que le rôle infirmier, dans le domaine des soins de plaies, bien qu'il soit connu auprès de plusieurs instances ainsi qu'auprès de nombreux professionnels de la santé, soit encore peu reconnu. Face à ces constats, il devient compréhensible que les compétences infirmières et la prescription infirmière en soins de plaies demeurent sous utilisées et peu sollicitées dans les milieux de soins, minimisant ainsi les possibilités d'améliorer l'accessibilité au continuum de soins pour les personnes à risque ou porteuse d'une plaie.

Pour l'argumentaire de cet avis, le RQSP désire répondre aux questions suivantes qui sont relatives à l'enjeu-phare cité précédemment:

1. Face aux pratiques émergentes, comment voyez-vous le rôle de l'infirmière et de l'infirmier du 21^e siècle? Que faire pour y arriver?

Tout d'abord, le RQSP croit que la formation infirmière en soins de plaies n'est pas uniformisée au Québec, tant au niveau collégial qu'universitaire, et que cet enjeu représente un facteur nuisible au déploiement optimale du champ d'exercice infirmier. Cette disparité entre les maisons d'enseignement favorise un écart au niveau des connaissances et des compétences entre les finissantes des milieux d'enseignement. Le RQSP croit que la valorisation et la contribution, par les différents milieux de soins, du champ d'exercice infirmier en est affectée, ce qui pourrait contribuer à expliquer, du moins en partie la variabilité observée selon le milieu de soin, la région ainsi qu'au sein d'une même organisation (ex. CISSS ou CIUSSS). Par exemple, il est incompréhensible qu'une infirmière soit autorisée à effectuer le débridement chirurgical conservateur d'une plaie dans un établissement X et que cette même infirmière ne le soit pas dans un établissement Y. Il est également discutable qu'une infirmière X défraie les coûts pour une formation sur le débridement chirurgical conservateur alors qu'un établissement défraie les coûts pour une infirmière Y parce que cette formation n'a pas été intégrée dans sa formation initiale.

2. Quels facteurs favoriseraient la mise en place du baccalauréat comme norme d'entrée dans la profession? Quelles actions pourraient être prises par vous ou votre organisation (milieux cliniques, maisons d'enseignement, etc. pour mener ces changements?

Il faut d'abord se poser la question et ce à bien des niveaux. Les maisons d'enseignement sont-elles disposées à partager les savoirs et les compétences enseignées? Il doit y avoir un arrimage précis entre le niveau collégial et le niveau universitaire. Présentement, nous observons que le nombre d'heures enseignées pour une matière donnée varie selon les établissements. De plus, les objectifs liés aux apprentissages peuvent être abordés différemment selon les secteurs, les établissements et les régions. Présentement, est-ce que la formation collégiale outille adéquatement les finissantes en matière d'évaluation et de prise en charge des soins de plaies? La formation universitaire permet-elle d'approfondir les connaissances nécessaires pour répondre aux énoncés du champ d'exercice et des activités réservées de l'infirmière?

Déterminer le plan de traitement relié aux plaies et aux altérations de la peau et des téguments et prodiguer les soins qui s'y rattachent, nécessite des connaissances approfondies basées sur les résultats probants et une certaine expertise. Il est difficile de comprendre qu'une telle expertise puisse s'acquérir, par exemple, par une formation universitaire en soins de plaies intégrée transversalement à l'intérieur de plusieurs cours. Par exemple : le sujet des plaies du pied diabétique enseigné dans un cours de physiopathologie qui traite du diabète ne permet pas d'approfondir les notions spécifiques de l'art et de la science des soins de plaies car ce type d'enseignement ne permet pas d'approfondir cette problématique mais seulement « l'effleurer »,

La formation universitaire doit permettre d'atteindre un niveau qui comporte une valeur ajoutée à la future infirmière en assurant le développement de solides assises qui lui permettront d'exploiter pleinement la partie autonome de ses activités professionnelles. Elle doit aussi faire valoir et favoriser l'intégration du rôle et des responsabilités de l'infirmière en soins de plaies. Elle doit inclure l'importance du travail en interdisciplinarité. Les autres professionnels doivent reconnaître les savoirs infirmiers en soins de plaies. C'est pourquoi la formation doit être rehaussée et atteindre le même niveau que celui des professionnels avec qui elle travaille. Certains cours pourraient être dispensés simultanément à plusieurs disciplines (médecin, infirmière, ergothérapeute, nutritionniste). Le RQSP émet les recommandations suivantes afin que les infirmières et infirmiers du Québec puissent s'approprier pleinement leur rôle et champ d'exercice en soins de plaies. Le RQSP est disposé à participer aux groupes et comités qui effectueront les travaux et les représentations nécessaires pour leur réalisation :

Tout d'abord, avant que la mise en place du baccalauréat comme norme d'entrée dans la profession puisse être effective, nous recommandons :

- Une mise à jour du devis ministériel du programme d'études techniques de la formation en soins infirmiers 180.A0 (Ministère de l'éducation, 2004). Celle-ci s'impose afin que les futures infirmières puissent exercer leur profession en fonctions des savoirs et des compétences attendues et qui reflètent les dispositions actualisées établies par l'OIIQ du champ d'exercice et des activités réservées;
- Nous requérons l'uniformisation de la formation en soins de plaies au niveau collégial, qu'elle soit incluse dans le programme ministériel et qu'elle soit offerte progressivement pendant les trois années de formation. L'ensemble des universités québécoises offrant un cursus de formation en sciences infirmières devrait offrir un cours obligatoire de 45 heures (3 crédits) dans le domaine des soins de plaies;
- À ce cours de base, nous recommandons d'inclure des heures de laboratoire et de pratique en milieu clinique. Un cours de 45 heures (3 crédits) visant l'approfondissement et l'intégration des connaissances et compétences pourrait être offert au choix ou à option dans ces mêmes universités;
- Nous préconisons le développement d'une offre de soutien et de formation au 2^e cycle universitaire pour les infirmières désirant obtenir une certification dans le domaine des soins de plaies;
- Nous souhaitons que l'ensemble des établissements d'enseignement soient mieux informés du champ d'exercice infirmier dans le domaine des soins de plaies et de plus qu'ils soient soutenus dans leur démarche de formation pour consolider ce rôle;
- Nous suggérons la mise en place d'un examen d'évaluation des connaissances et des compétences en soins de plaies associé à une accréditation québécoise;

- Nous souhaitons aussi que le rôle de prescripteur en soins de plaies soit démystifié et valorisé auprès de la population étudiante en sciences infirmières afin d'inciter les infirmières nombre d'infirmières à obtenir cette autorisation et jouer pleinement leur rôle.

3. Quelles actions devraient être entreprises afin de rehausser et de favoriser la culture de développement professionnel continu au sein de la profession?

Le RQSP est d'avis que pour maintenir les connaissances et les compétences à jour, le développement professionnel continu est un incontournable et propose les moyens suivants :

- Nous proposons que les employeurs soutiennent obligatoirement les activités d'éducation continue accréditées et spécialisées en soins de plaies pour les infirmières qui œuvrent dans ce domaine, en allouant un nombre défini d'heures de formation par infirmière par année. Cette norme de formation continue devra être inscrite au programme de développement des ressources humaines de chaque établissement;
- Nous proposons que les heures de formation accréditées obligatoire soient augmentées à 14h par année lorsque l'infirmière pratique dans un domaine spécialisé comme le soin des plaies;
- Nous encourageons la reconnaissance, par l'OIIQ, des unités de formation continue en soins de plaies pouvant être dispensées par d'autres instances, organismes ou facultés ayant une crédibilité reconnue dans le domaine.
- Nous souhaitons que les employeurs soient assistés pour entreprendre les travaux et démarches nécessaires afin que l'accès aux publications et aux banques de données soit disponible et facilement accessible gratuitement pour les infirmières dans les milieux de travail, c'est-à-dire directement sur les unités de soins et de services.
- Nous croyons que l'intérêt des infirmières pour les soins de plaies et leur souci de maintenir leurs compétences à jour par le développement professionnel continu puisse être valorisés et encouragés par une plus grande implication des milieux de soins dans les projets novateurs et dans la recherche.

Références

Dutton, M., Chiarella, M., & Curtis, K. (2014). The role of the wound care nurse: an integrative review. *British Journal of Community Nursing*, 19(Sup3), 47. Repéré à : <https://doi.org/10.12968/bjcn.2014.19.Sup3.S39>

Gouvernement du Québec (2004). Soins infirmiers. Programme d'études techniques 180.AO. 138 p. Repéré à : <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/1968070>

OEQ, OIIQ, & OPPQ (2014). *Une action concertée pour optimiser le traitement des plaies chroniques et complexes. Cadre de collaboration interprofessionnelle pour les ergothérapeutes, les infirmières et les professionnels de la physiothérapie*. Repéré à <https://www.oeq.org/DATA/NORME/24~v~cadre-de-collaboration-interprofessionnelle.pdf>

Ordre des infirmières et infirmiers du Québec. (2016). *Le champ d'exercice et les activités réservées des infirmières* (3^e éd.). Westmount, Qc : OIIQ. Repéré à <https://www.oiiq.org/documents/20147/1306047/1466-exercice-infirmier-activites-reservees-web+%282%29.pdf/84aaaa05-af1d-680a-9be1-29fcde8075e3>

Ordre des infirmières et infirmiers du Québec. (2011). *La formation continue pour la profession infirmière au Québec. Norme professionnelle*. Repéré à <https://www.oiiq.org/documents/20147/237836/270NS-Norme-professionnelle-WEB.pdf>